



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des affaires maritimes,
de la pêche et de l'aquaculture**

Marseille, le 26/08/2025

*Services des flottes et des marins
Mission de la flotte de commerce
Guichet unique du Registre international français*

Réf : RI/2025/582

Affaire suivie par : Cécile DUPUIS-RÉMOND

rif@mer.gouv.fr

Tél. : +33(0)4 86 94 67 50

DÉCISION N° RI/2025/582

relative à l'ouverture d'une session du jury national chargé d'évaluer le niveau de connaissance de la langue française et des matières juridiques du capitaine d'un navire battant pavillon français et de l'officier chargé de sa suppléance

Le chef du guichet unique du Registre international français (RIF),

- VU l'article L. 5521-3 du code des transports ;
- VU le décret n° 2006-142 du 10 février 2006 relatif à la création du guichet unique prévu par la loi n°2005-412 du 3 mai 2005 relative à la création du registre international français ;
- VU le décret n°2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer (articles 3 à 6) ;
- VU l'arrêté du 7 octobre 2022 relatif à la nomination des membres du jury national d'évaluation institué par le décret n°2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer ;
- VU la décision du 22 avril 2025 portant délégation de signature (direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture);

Article 1^{er} :

Une session du jury national d'évaluation des connaissances linguistiques et juridiques françaises des officiers embarqués sur les navires enregistrés sous pavillon français au Registre international français (RIF) aura lieu au guichet unique du RIF, 5, place Sadi Carnot 13002 Marseille, le

Mardi 09 Septembre 2025

Article 2 :

Le jury est composé comme suit :

Président	Fabien RAFFRAY, adjoint au chef du GU RIF
Membres	M. Jean-Baptiste SALAÜN, professeur à l'ENSM
	M. Sylvain DAMOUR, capitaine d'armement, <i>Gazocéan</i>
	M. Romain GAGLIONE, commandant de navire, LDA

Article 3 :

Les épreuves sont organisées comme suit :

- Mardi 09 septembre 2025 de 09h00 à 11h00 : épreuve écrite
- Mardi 09 septembre 2025 de 11h00 à 13h00 : entretiens avec le jury (30 minutes par candidat).

Article 4 :

La délibération du jury aura lieu à l'issue de l'entretien avec les candidats le mardi 09 septembre 2025.

Les résultats de l'examen seront publiés sur le site internet du RIF (<https://www.rif.mer.gouv.fr/>).

Article 5 :

Les officiers ressortissants d'un État-membre de l'Union européenne, d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen (EEE) ou de la Confédération suisse ou d'un État partie à tout accord international ayant la même portée en matière de droit de séjour et au travail, souhaitant se présenter à cette session du jury doivent déposer leur dossier de candidature auprès du guichet unique du RIF (par courriel à l'adresse rif.equipe@mer.gouv.fr) avant le jeudi 04 septembre 2025 à 12h00.

La fiche d'inscription, comprenant la liste des pièces à fournir, est téléchargeable dans la rubrique dédiée du site internet du RIF (<https://www.rif.mer.gouv.fr/la-verification-du-niveau-de-connaissance-de-la-a401.html>).

Article 6 :

Madame Cécile DUPUIS--RÉMOND est chargée de l'organisation de cette session.

Signé :

L'administratrice de 2ème classe des affaires maritimes
Cécile DUPUIS--RÉMOND
Chargée des équipages et de la promotion du RIF

